



Département de Haute-Savoie

Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : commune.sciez@orange.fr

Site : ville-de-sciez.com

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

Mercredi 23 mai 2018 à 20h

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 15-05-2018

Le Maire,
Jean-Luc BIDAL



Ordre du jour du conseil municipal du

Mercredi 23 mai 2018

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10-04-2018 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 10-04-2018, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Foncier

-Vente d'un bâtiment communal sis à Sciez, section BD n°73 pour 439 m2, route de Marignan à M. Jean-Yves BALLY

Finance

-Approbation de la convention de P.U.P./SCCV VOILES DU LEMAN-THONON AGGLOMERATION

-Convention pour portage foncier avec l'E.P.F – 188 chemin de la Renouillère

-Rétrocession de voirie de l'ASL ABELIA

-Droits de voirie pour terrasse, étalage, travaux – Tarification 2018

Cimetière

-Rétrocession de concessions columbarium

Tourisme

-Convention avec le SDIS74 pour la surveillance de la plage saison estivale 2018

Police Municipale

-Convention avec la relative à la dématérialisation du traitement des amendes

-Convention avec le SERTE pour la fourrière automobile

Sport

-Subvention Machado

Divers

- Cirques et animaux : retrait de la délibération N°2018-02-07 du 26-02-2018

Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

DEC n°2018-09 du 01-04-2018

Convention de mise à disposition d'un appartement à titre précaire sis 300, avenue de l'Eglise

Considérant l'urgence de reloger une famille,

Le maire décide,

De passer et signer avec cette famille une convention de mise à disposition de l'appartement sis 300, avenue de l'Eglise 74140 SCIEZ.

La présente convention débute le 1^{er} avril 2018 pour se terminer le 31 décembre 2018.

Une participation financière est consentie pour un montant de 500 € (cinq cents Euros) par mois.

DEC n°2018-10 du 16-04-2018

M.A.P.A. 2018-01- Etude urbanistique pour l'aménagement du périmètre de gel du Port de sciez.

Considérant la nécessité de proposer un projet sur le périmètre de gel du port de Sciez,

Vu l'appel à concurrence diffusé le 16 janvier 2018 sur le site mp74-fr,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Le maire décide,

De passer et signer le marché d'étude urbanistique pour l'aménagement du périmètre de gel du Port de sciez avec le groupement ATER/AGATE/VERDI, 180, rue du Genevois 73000 Chambéry

Le montant global du marché est de 33 800 € HT.

DEC n°2018-11 du 16-04-2018

M.A.P.A. 2018-02-Accord-cadre à bons de commandes – travaux de voirie avril 2018 – mars 2022.

Considérant la nécessité d'entretenir la voirie communale,

Vu l'appel à concurrence diffusé le 12 février 2018 sur le site mp74-fr,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Le maire décide,

De passer et signer le marché d'accord-cadre à bons de commandes pour les travaux de voirie avril 2018 – mars 2022 avec l'entreprise Colas Rhône-Alpes Auvergne, 43, rue des entreprises ZI - CS 70249 - 74550 Perrignier.

Le montant global du marché est de 294 870 € HT.

DEC n°2018-12 du 18-04-2018

M.A.P.A. 2017-01-Réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion. Avenant N°1 / Lot N°5

Vu la délibération n°2017-08-02 en date du 8 août 2017, autorisant le Maire à passer et signer un marché de réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion de 204 706.92 € HT,

Considérant la nécessité de modifier les travaux initialement programmés du lot n°5, par la validation de l'option 1 obligatoire pour remplacement des volets battants et de l'avenant 1 pour fourniture et pose de tablettes en sapin,

Le maire décide,

De passer et signer l'avenant n°1 sur le lot n°5 du marché de réhabilitation de l'école de Bonnaitrait – projet d'aménagement d'une salle mémorielle et d'une salle de réunion, avec l'entreprise SARL MUDRY et FILS,

Le lot n°5 « menuiseries intérieures » est augmenté de 2 203.20 € HT, le nouveau montant du lot n°5 est donc de 11 097.20 € HT,

DEC n°2018-13 du 26-04-2018

**Contentieux : Recours M. CARRE/Commune de Sciez pour le refus du PC n°07426317B0027.
Dossier N°1802356-1 TA Grenoble**

*Considérant la requête présentée par Monsieur CARRE Olivier au Tribunal Administratif de Grenoble à l'encontre de la commune de Sciez concernant le refus du PC N°07426317B0027 (arrêté du 25-10-2017),
Considérant l'intérêt de la Commune de Sciez de se défendre dans cette affaire,*

Le maire décide,

Le cabinet d'avocats « GOUTELLE - DRACHE » demeurant 7, Rue Voltaire 42100 Saint-Etienne en la personne de Me DRACHE est désigné pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

DEC n°2018-14 du 02 mai 2018

CHARVET DIGITAL MEDIA – Contrat de location pour la fourniture clé en main du dispositif de communication digitale + massif béton hors-sol + puce 3G, installation et maintenance.

*Considérant l'utilité de communiquer sur les différentes manifestations et évènements de la Commune
Vu le contrat de location longue durée proposé par la Société CHARVET Digital Média,*

Le maire décide,

De passer et signer le contrat de location longue durée d'un dispositif de communication, avec la société CHARVET Digital Média sise 62 rue de Folliouse - ZAE de Folliouse - 01700 MERIBEL, pour une durée de sept ans.

De fixer le prix mensuel de cette prestation à 890€ HT, sur une durée de sept ans, soit 84 mois.

Communications et questions diverses :